académie Besançon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Xavier Bichat

Claudine BRIDE
Principale

Dossier suivi par :
Élisa ROGUET

Secrétaire

Tél.: 03.84.48.00.41

Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :
ce.0390783p@ac-besancon.fr

Collège Xavier Bichat
1 rue du Collège
BP 10
39240 ARINTHOD

Arinthod, le 5 avril 2018

La principale

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de 3ème

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous différentes informations relatives aux **bourses nationales de lycée**.

La rentrée 2017 a vu la généralisation de la demande de bourse de collège en ligne à tous les collèges publics. Dans la continuité, un service similaire de demande de **bourse de lycée sera ouvert à partir du 3 avril 2018**. Ce service en ligne s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en classe de troisième dans un collège public. **Nous vous rappelons donc la nécessité d'activer vos codes d'accès au portail Scolarité services (qui vous seront en outre indispensables pour inscrire vos enfants au lycée).**

La campagne de bourse de lycée 2018 se déroulera **du 3 avril au 20 juin 2018**. Un document d'information joint à ce courrier décrit les éléments indispensables pour faire la demande de bourse en ligne et les principales étapes de la démarche. Vous trouverez sur le site de l'établissement des supports qui pourront vous aider dans votre démarche (guide de première connexion à Scolarité services / tutoriel vidéo / simulateur de bourse).

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services. Vous pourrez ainsi :
- faire une demande pour un ou plusieurs enfants,
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour déposer votre demande, deux possibilités s'offrent à vous :

- se connecter avec France Connect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation Nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr,

- se connecter à votre compte Éducation Nationale (ATEN) fourni par le collège.

En cas de difficultés pour vous connecter, vous pouvez consulter les tutoriels d'aide disponibles sur le site de l'établissement. Un ordinateur est également à votre disposition dans l'établissement. D'autre part, les personnels suivants se tiennent à votre disposition pour vous aider à faire votre demande : Mme ROGUET (secrétaire), Mmes MUZIC et ROMAND (service intendance).

Les familles qui ne souhaitent pas (ou ne peuvent pas) faire une demande en ligne devront demander au secrétariat du collège un dossier papier.

Quelle que soit votre décision quant à une éventuelle demande de bourse, je vous remercie de bien vouloir retourner dans les meilleurs délais au secrétariat le coupon ci-dessous dûment complété, celui-ci attestant de la réception des présents documents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Claudine BRIDE, principale

✂---------- **Coupon à remettre au secrétariat** ----------

Je soussigné(e), ……, responsable légal(e) de l'élève …… scolarisé(e) en ……, atteste avoir reçu les différents documents relatifs à la bourse de lycée.

…….. , le …../…../…….

Signature